



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 juin 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Cinquième session
Genève, 18-20 juillet 2017
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation structurelle et le développement équitable

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

L'économie et le commerce des services ont le potentiel d'induire une transformation structurelle qui favorisera la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. On peut les considérer comme une nouvelle frontière pour les pays en développement ; l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale des services présente donc un intérêt pour le développement. Les politiques et les activités de réglementation nationales, ainsi que la coopération multilatérale et régionale en matière de politique commerciale, devraient reconnaître le potentiel de développement qu'offrent les services.

Ils ressort des travaux de recherche et des débats de politique générale, ainsi que de l'expérience de la CNUCED dans ce domaine, notamment de ses études sur la politique des services, qu'il importe d'adopter des cadres généraux, réglementaires et institutionnels qui soient cohérents et adaptés à leur objectif, y compris en ce qui concerne les stratégies de libéralisation du commerce, et de développer les compétences humaines pour exploiter le potentiel offert par les services pour opérer une transformation structurelle.



I. Introduction

1. Le secteur des services est devenu le plus grand secteur et la force motrice de l'économie, et il apporte une contribution croissante au produit intérieur brut (PIB), au commerce et à l'emploi. Les possibilités de transformation structurelle créées par l'essor de l'économie des services sont immenses et découlent pour une grande part des technologies de rupture et de l'économie numérique. Le secteur contribue à la croissance de la productivité et de l'économie dans son ensemble étant donné qu'il apporte des éléments essentiels à d'autres produits et services. De nombreux services affichent des perspectives d'exportation prometteuses pour les pays en développement, en particulier avec le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC). En outre, des services efficaces favorisent l'expansion des chaînes de valeur régionales et mondiales.

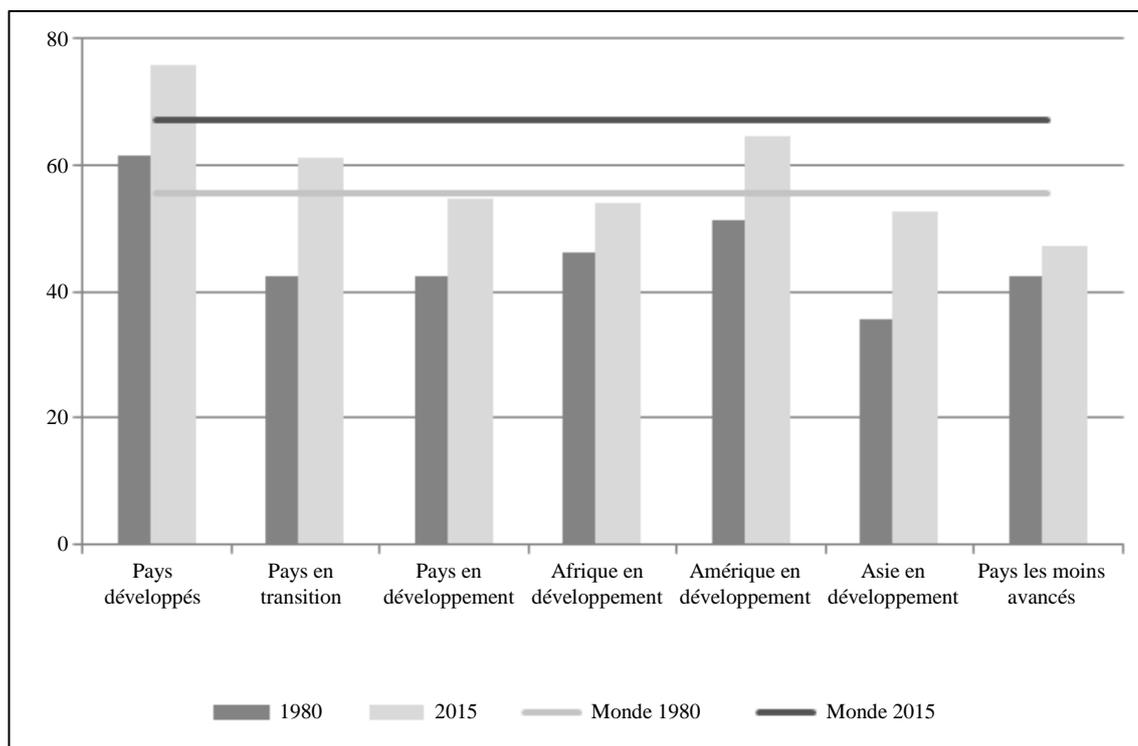
2. De nombreuses activités de services remplissant d'importantes fonctions sociales – dans les domaines de la santé, de la finance, de l'énergie, des transports et des télécommunications – sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, les services de base et les services d'infrastructure peuvent contribuer sensiblement à la réalisation de l'objectif 1 (élimination de la pauvreté), de l'objectif 2 (élimination de la faim), de l'objectif 3 (santé), de l'objectif 4 (éducation), de l'objectif 5 (égalité des sexes), de l'objectif 6 (eau et assainissement), de l'objectif 7 (énergie), de l'objectif 8 (croissance économique et travail décent), de l'objectif 9 (développement de l'infrastructure, y compris en ce qui concerne les services financiers, les télécommunications et les TIC), de l'objectif 10 (réduction des inégalités), de l'objectif 11 (établissements humains, par exemple par les services de transport) et de l'objectif 17 (moyens de mise en œuvre, par exemple services de TIC). Nombre de ces objectifs ne pourront être atteints que si l'accès universel aux services de base et aux services d'infrastructure est assuré, ce qui démontre l'importance capitale des services pour le succès du Programme 2030. Les services apportant une contribution multidimensionnelle, nous sommes face à une excellente occasion de réfléchir à une stratégie de croissance et de développement qui soit fondée sur les services.

II. Tendances de l'économie et du commerce des services

A. Les services : une part croissante de l'économie

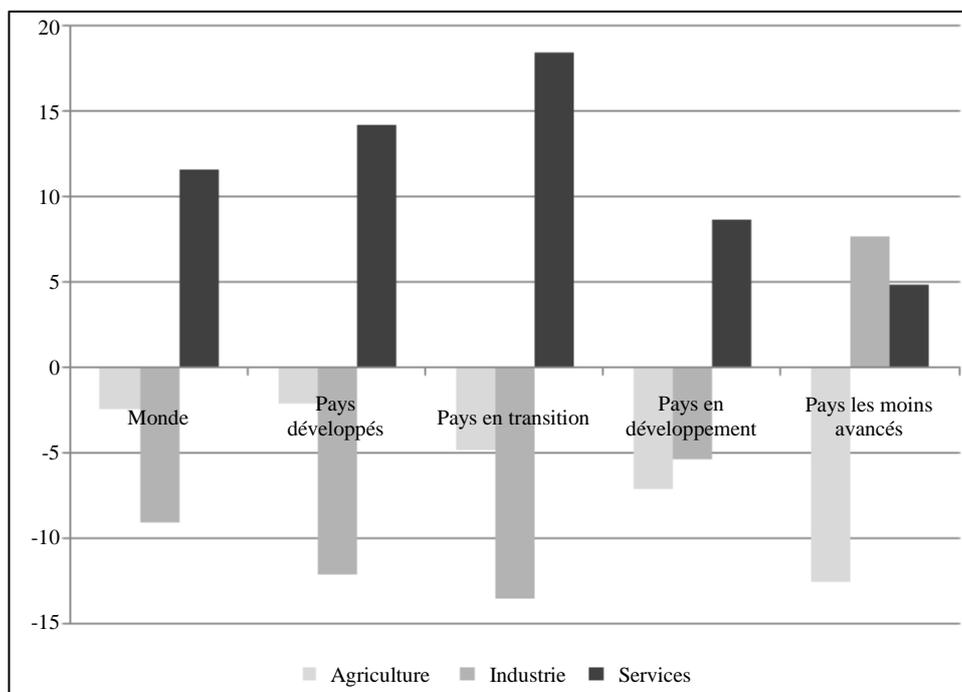
3. La contribution des services à l'économie a progressé au fil du temps. Dans la période 1980-2015, la part des services dans le PIB a augmenté dans toutes les catégories de pays ; elle est passée de 61 % à 76 % dans les pays développés et de 42 % à 55 % dans les pays en développement (fig. 1). Les services prédominent dans toutes les régions en développement, y compris dans les pays les moins avancés (PMA). L'expansion de la production de services pendant cette période correspond dans une large mesure à une baisse de la production industrielle dans les pays développés et à un recul de la production agricole dans les pays en développement, ce que l'on peut considérer comme deux formes distinctes de transformation structurelle (fig. 2). Dans les pays développés, le secteur des services a progressé et les ressources productives ont quitté le secteur industriel. Dans les pays en développement, en particulier dans les PMA, ces ressources ont pour la plupart quitté le secteur agricole pour aller vers les services.

Figure 1
Part des services dans le produit intérieur brut par catégorie de pays et par région, 1980 et 2015
 (En pourcentage)



Source : UNCTADstat.

Figure 2
Part des secteurs économiques dans le produit intérieur brut par catégorie de pays, évolution dans la période 1980-2015
 (En pourcentage)



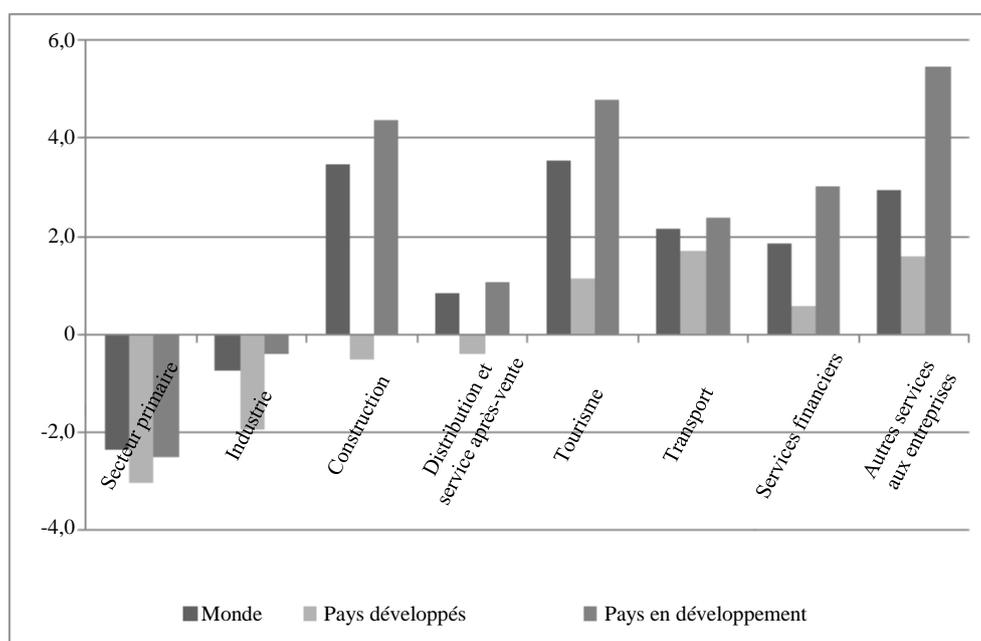
Source : UNCTADstat.

4. Le secteur des services fournit également la majorité des emplois. On estime, qu'en 2016 il représentait en gros près de la moitié (49 %) des emplois dans le monde. Comme pour la production, le secteur des services est plus avancé dans les pays développés (où il représente 75 % du total des emplois) que dans les pays en développement (44 %)¹. Les services sont la principale source d'emplois depuis le milieu de la décennie 2000, notamment pendant la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. Pendant la période 2001-2016, la part de la construction, du tourisme et d'autres secteurs de services aux entreprises dans le marché mondial de l'emploi a augmenté tous les ans, y compris dans les pays en développement (fig. 3)².

Figure 3

Évolution annuelle de la répartition des emplois dans certains secteurs par catégorie de pays, 2001-2016

(En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après des données du BIT, 2017.

5. L'emploi dans les services présente un intérêt particulier pour les femmes étant donné qu'à l'échelle mondiale, ce sont elles qui occupent la majeure partie des emplois du secteur. Dans les pays en développement, la participation des femmes à l'emploi dans les services s'élève à 41 %, juste derrière le secteur agricole³. L'emploi dans les services est important aussi pour les travailleurs migrants étant donné que dans certains pays d'accueil, comme le Canada et les États-Unis d'Amérique, le secteur des services en général est fortement tributaire des migrants. Les politiques relatives aux services ont donc un lien avec l'emploi inclusif, en particulier dans le contexte actuel, marqué par la persistance d'un taux de chômage élevé.

6. Le secteur des services occupe également une place majeure dans l'investissement étranger direct ; ces dix dernières années, les investissements annoncés de création de capacités étaient concentrés dans ce secteur. En 2015, les services ont reçu 53 % des investissements. En outre, l'investissement étranger direct dans les services a progressé plus rapidement que dans les secteurs primaire et secondaire. Les services d'infrastructure ont grandi particulièrement vite ; en 2015, plus de la moitié des investissements annoncés de création de capacités sont allés à ce secteur (fig. 4).

¹ Organisation internationale du Travail (OIT), 2017, Indicateurs clefs du marché du travail.

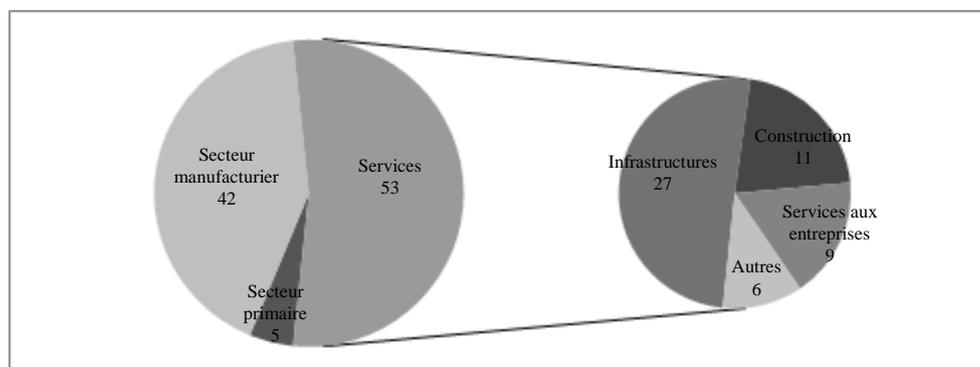
² CNUCED, à paraître, *Trade, Employment and Development*.

³ OIT, 2016, *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances pour 2016* (Genève).

Figure 4

Répartition sectorielle des projets annoncés d'investissement étranger direct de création de capacités, 2015

(En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après UNCTAD, 2016a, *World Investment Report 2016* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.D.4, Genève).

B. Tendances du commerce des services

7. En 2015, les principaux exportateurs et importateurs mondiaux de services étaient surtout des pays développés, en particulier les États-Unis et des pays d'Europe tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, et des pays émergents comme la Chine (tableau 1). Les 10 premiers exportateurs étaient à l'origine de plus de 50 % des exportations mondiales de services, et on a observé la même tendance chez les 10 premiers importateurs, ce qui met en lumière le caractère hétérogène de la composition du groupe des principaux exportateurs de services.

Tableau 1

Principaux exportateurs et importateurs de services, 2016

(En millions de dollars et en pourcentage)

Principaux exportateurs de services	Valeur des exportations de services	Part des exportations mondiales de services	Principaux importateurs de services	Valeur des importations de services	Part des importations mondiales de services
États-Unis	752 411	15,6	États-Unis	503 053	10,7
Royaume-Uni	327 176	6,8	Chine	453 014	9,6
Allemagne	272 738	5,6	Allemagne	312 074	6,6
France	236 760	4,9	France	235 679	5,0
Chine	208 488	4,3	Royaume-Uni	198 653	4,2
Pays-Bas	179 776	3,7	Irlande	191 939	4,1
Japon	173 821	3,6	Japon	184 710	3,9
Inde	161 845	3,3	Pays-Bas	169 458	3,6
Singapour	149 642	3,1	Singapour	155 581	3,3
Irlande	146 678	3,0	Inde	133 710	2,8
Total	2 609 334	53,9	Total	2 537 870	53,9

Source : UNCTADstat.

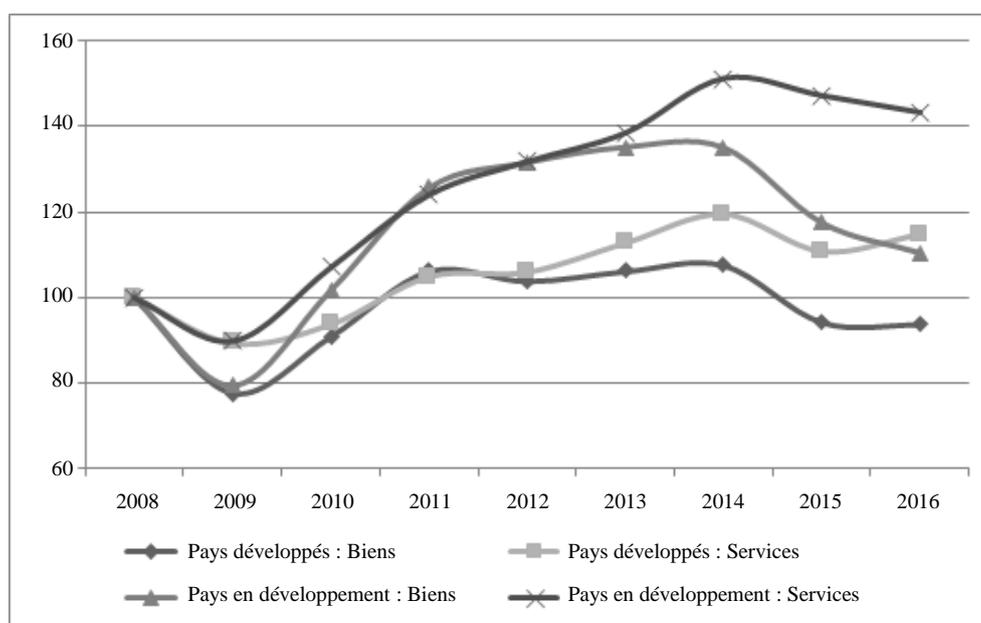
8. Dans la période 2005-2016, les exportations de services ont progressé plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés. La part des pays en développement dans les exportations mondiales est passée de 23 % à 29 %. Dans la période 2008-2016, les exportations de services ont progressé plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés, et elles ont progressé plus rapidement que les exportations de marchandises (fig. 5). La part des services dans les

exportations totales de biens et services est passée de 24 % en 2005 à 28 % en 2016 dans les pays développés, et de 14 % à 17 % dans les pays en développement. Les exportations de services ont été plus résilientes que les exportations de marchandises. Comme pendant la crise économique et financière mondiale de 2009, les exportations de services des pays en développement avaient moins reculé en 2009 (-3 %) que les exportations de marchandises (-13 %).

Figure 5

Évolution des exportations de biens et de services par catégorie de pays, 2008-2016

(Indice ; 2008=100)



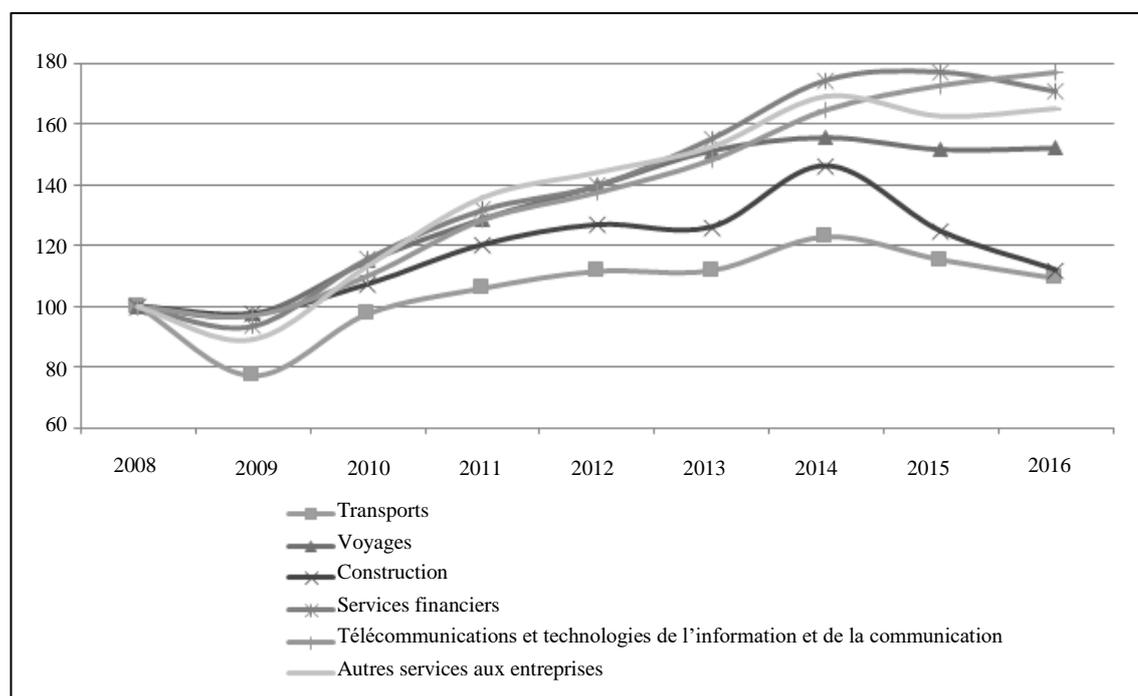
Source : UNCTADstat.

9. Dans les pays en développement, les exportations progressent plus fortement dans les services de télécommunications et de TIC, les services financiers et les autres services aux entreprises (fig. 6). Toutefois, les données sectorielles montrent que les pays développés et les pays en développement présentent toujours des profils commerciaux différents. Si les transports, les voyages et les autres services aux entreprises constituent les principaux secteurs de services des pays développés et des pays en développement, la part des transports et des voyages reste plus importante dans les pays en développement et les pays en transition (tableau 2). À l'inverse, les pays développés demeurent plus spécialisés dans les services à plus forte valeur ajoutée, comme les services financiers.

Figure 6

Exportations par les pays en développement de certains services commerciaux, 2008-2016

(Indice ; 2008=100)



Source : UNCTADstat.

Note : La catégorie « Autres services aux entreprises » englobe différents services aux entreprises et services professionnels et techniques.

Tableau 2

Exportations de certains services commerciaux par catégorie de pays et par région, 2016

(En pourcentage)

Catégorie de services	Pays développés	Pays en transition	Pays en développement	Afrique en développement	Amérique en développement	Asie en développement	Pays les moins avancés
Services liés aux biens	3,4	6,4	3,4	2,0	2,5	3,6	1,9
Transports	15,8	35,1	21,1	29,2	16,2	21,2	23,1
Voyages	21,4	23,2	33,8	39,1	47,4	31,4	53,5
Construction	1,3	5,6	2,8	2,3	0,1	3,2	1,8
Services financiers	13,6	2,2	6,5	4,2	5,0	6,9	2,1
Propriété intellectuelle	9,0	0,8	1,4	0,3	0,8	1,5	0,3
Télécommunications et technologies de l'information et de la communication	10,6	9,4	9,5	6,6	4,7	10,4	8,6
Autres services aux entreprises	23,9	16,6	20,6	15,7	20,7	21,0	7,8
Services personnels, culturels et récréatifs	1,0	0,8	0,9	0,7	2,7	0,7	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : UNCTADstat.

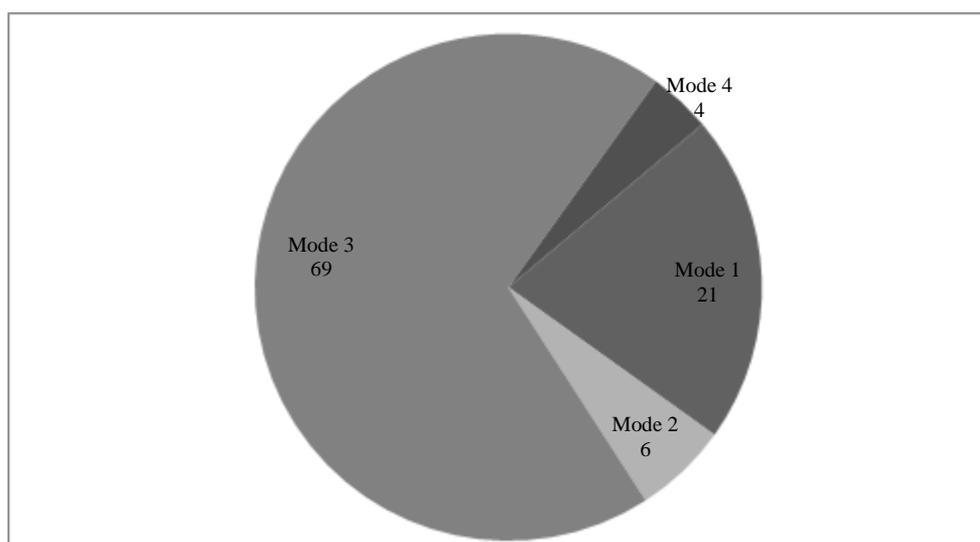
10. Les données liées à la balance des paiements courants ne rendent compte que d'une partie du commerce des services, car elles ne tiennent pas compte des échanges commerciaux réalisés grâce à une présence commerciale (mode 3) ou au déplacement temporaire de personnes physiques (mode 4). La présence commerciale est le mode de

prestation le plus important, comme on peut le déduire de la hausse constante des ventes des filiales étrangères, pour autant qu'on suppose que ces ventes découlent également de la composante services. Le montant des transactions effectuées par ce mode s'élevait à 37 000 milliards de dollars en 2015, contre 34 000 milliards en 2014⁴. Les données concernant l'Union européenne semblent indiquer elles aussi le rôle prépondérant du mode 3 (fig. 7). Le déplacement temporaire de personnes physiques revêt une importance particulière pour les services professionnels et les services aux entreprises. Si l'on tient compte du volume appréciable des envois de fonds – en 2016, le total mondial en était estimé à 575 milliards de dollars, dont 429 milliards à destination des pays en développement⁵ – le mode 4 revêt une grande importance pour ces pays.

Figure 7

Union européenne : Exportations de services par mode de prestations, 2013

(En pourcentage)



Source : Base de données Eurostat.

11. Les données relatives au commerce international des services ne rendent pas compte de l'importante valeur ajoutée par les services incorporés dans les exportations de marchandises. En 2011, les services représentaient 44 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des exportations des pays développés et 32 % de celle des pays en développement, soit plus que la proportion de services dans les exportations totales. La valeur ajoutée des services importés dans les exportations brutes a augmenté pour tous les pays dans la période 1995-2011 ; elle était de 16 % pour les pays développés et de 11 % pour les pays en développement. On voit donc que les services font l'objet d'échanges croissants et qu'ils sont importants comme catalyseurs du commerce⁶. Le commerce intérieur peut donner lieu lui aussi à des échanges de services, par exemple lorsqu'il implique un déplacement de personnes.

12. Bien souvent, il n'est pas tenu compte non plus de l'importance croissante des activités de services dans les entreprises manufacturières. Pour ajouter davantage de valeur et de contenu innovant à leurs produits, favoriser leur relation avec les clients et conserver les fonctions stratégiques dans la maison, les entreprises peuvent mener elles-mêmes des activités de services plutôt que de les confier à l'extérieur. Dans un échantillon de pays visés par une enquête, les services représentaient 37 % de la valeur des exportations manufacturières ; l'introduction d'activités de services dans les entreprises manufacturières

⁴ CNUCED, 2016a.

⁵ Banque mondiale 2017, Migration and remittances, Migration and Development Brief, No. 27.

⁶ CNUCED, 2011, *Services, Trade and Development* (publication des Nations Unies, New York et Genève).

a fait passer la proportion à 53 %, et la contribution globale des services aux exportations atteignait près des deux tiers⁷.

13. Pour faciliter l'adoption de mesures particulières axées sur l'analyse des faits et orientées vers l'action, il importe de disposer de données sur le commerce des services qui soient de qualité, fiables, à jour, complètes et suffisamment détaillées. Afin d'élaborer les bonnes politiques relatives à des services propices à la transformation structurelle, il est nécessaire de mettre l'accent sur les données statistiques (encadré 1). La mesure des progrès faits dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable exige que l'on dispose de données. Comme le commerce des services fait généralement intervenir des institutions très diverses dans les quatre modes de prestation, il faut mettre en place une coopération entre les institutions pour disposer de statistiques valables.

Encadré 1

Collecte de données : Cas du Brésil

Au Brésil, le Système intégré pour le commerce extérieur des services, les immobilisations incorporelles et les autres opérations induisant un changement de valeur nette est un outil important de classification des services, de collecte de données et d'action. Il englobe toutes les transactions portant sur les services réalisées entre résidents et non-résidents et permet de recueillir des données relatives aux quatre modes de prestation. Ce système est efficace parce que la disponibilité de données de qualité est considérée comme une priorité soutenue par les instances politiques, et parce que le pays a une expérience en matière de cybergouvernement et de plateformes électroniques. Il a aidé différentes autorités à déceler le potentiel des exportations de services, a contribué à la promotion des échanges et a fourni des informations utiles pour les négociations commerciales. À partir des données issues du système, des statistiques spécifiques ont été élaborées à l'appui des stratégies des entreprises du secteur des services, et le Forum pour l'exploitation des exportations de services, qui est une initiative public-privé, a été mis en place pour déterminer les mesures propres à améliorer la compétitivité.

Sources : Communications du Ministère brésilien de l'industrie, du commerce extérieur et des services ; Groupe mondial sur les migrations, 2016, *Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development* ; CNUCED, à paraître, *Trade, Migration and Development*.

III. Rôle des services dans la transformation structurelle à l'appui du développement

14. La contribution des services à l'économie est importante car le secteur, en particulier les services d'infrastructure, peut fournir des intrants intermédiaires pour toutes les activités économiques. Cette « servicisation » – c'est-à-dire l'importance croissante des services dans tous les secteurs de l'économie – facilite la production et les exportations au fil des processus de production, principalement aux stades des fonctions administratives et de la production (par exemple du contrôle de la qualité et de l'ingénierie), ainsi qu'aux stades de l'implantation, de la préproduction, de la postproduction et de l'après-vente (fig. 8). En 2015, les activités d'appui (comme la recherche-développement, l'ingénierie et la distribution) représentaient 25 % à 60 % des emplois dans les entreprises manufacturières⁸. Les services permettent également de coordonner les processus de production. Par exemple, les télécommunications permettent de coordonner les différentes activités qui composent un processus de production, et les services fondés sur le savoir et les technologies facilitent la spécialisation.

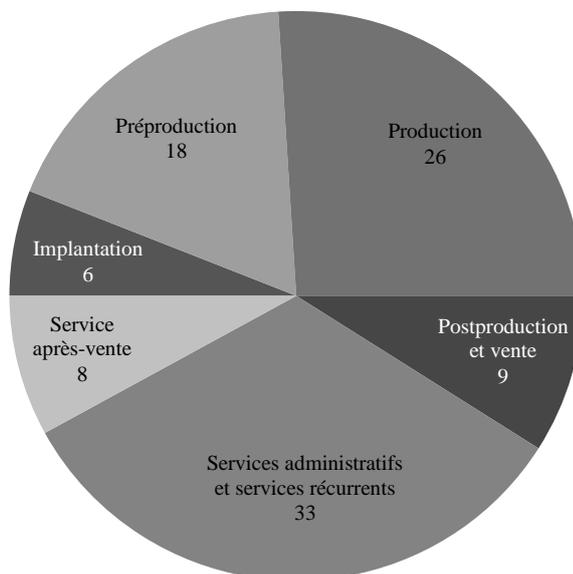
⁷ S. Miroudot et Cadestin, 2017, Services in global value chains: From inputs to value-creating activities, Trade Policy Papers No. 197, Organisation de coopération et de développement économiques.

⁸ CNUCED, 2011.

Figure 8

Part des activités de services dans les différents stades de la production

(En pourcentage)



Source : Asia Global Institute, 2015, The role of services in global value chains, document présenté à la soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Genève, 17 septembre.

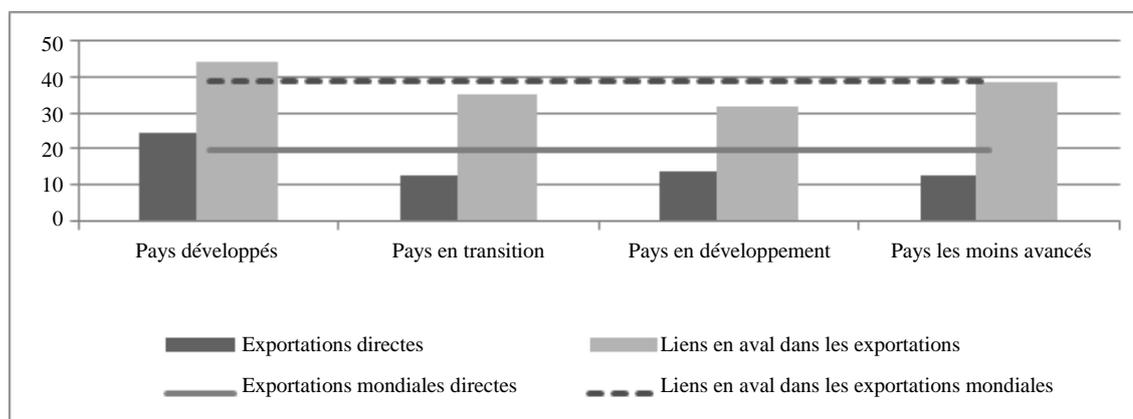
15. La valeur ajoutée par les services est incorporée dans la production et les exportations de tous les secteurs économiques, notamment des secteurs agricole et manufacturier. Cette valeur est plus élevée que la contribution directe des services à la production et aux exportations, et montre que la servicisation de l'économie concerne toutes les catégories de pays. En 2011, la valeur brute des exportations de services dans les exportations totales de biens et services était de 24 % dans les pays développés et de 14 % dans les pays en développement. Toutefois, comme on l'a vu précédemment, la valeur ajoutée des services représentait 44 % de celle du total des exportations dans les pays développés et 32 % dans les pays en développement (fig. 9). Cette proportion témoigne elle aussi de la servicisation du commerce international, désignée dans certaines études comme le mode 5⁹. Les fortes différences entre les exportations directes de services et la valeur ajoutée des services dans les exportations témoignent peut-être de l'importance des services pour améliorer les capacités d'exportation et de leur échangeabilité accrue, en particulier lorsque la valeur ajoutée des services s'ajoute à celle de biens et de services intrinsèquement échangeables.

⁹ L. Cernat et Z. Kutlina-Dimitrova, 2014, Thinking in a box: A mode 5 approach to service trade, Chief Economist Note Issue No. 1, Commission européenne.

Figure 9

Part des services dans les exportations directes totales et total des liens en aval dans les exportations, par catégorie de pays, 2011

(En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur la valeur ajoutée des exportations.

16. Les services qui offrent des intrants intermédiaires peuvent permettre de stimuler l'efficacité, la productivité et la compétitivité de tous les secteurs. Certains agents économiques, y compris, dans certains cas, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, peuvent avoir la possibilité d'intégrer des chaînes de valeur qui alimentent l'exportation (encadré 2). Cependant, la participation aux chaînes de valeur mondiales ne garantit pas à elle seule des avantages en termes de développement. Il faut s'attacher à passer à des activités de services à forte valeur ajoutée, comme la conception, la distribution et la commercialisation.

Encadré 2

Les services dans les microentreprises et dans les petites et moyennes entreprises

À l'échelle mondiale, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises représentent 95 % des entreprises, 50 % de la production et 60 % de l'emploi. Dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les petites et moyennes entreprises (PME) apportent 60 % du total des emplois et 50 % à 60 % de la valeur ajoutée. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises sont des sources d'innovation et elles offrent davantage de perspectives aux femmes et aux jeunes. Toutefois, elles doivent surmonter de grosses difficultés, telles que faible productivité, participation minimale au commerce international et activités axées sur une production à faible valeur ajoutée. Ces entreprises supportent des coûts commerciaux plus élevés faute d'économie d'échelle, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information et au financement et les obligations à respecter. En fournissant des intrants et en créant des liens au long des processus de production, les services, en particulier les services d'infrastructure, peuvent améliorer la productivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et leur permettre de se diversifier et de se moderniser. Les activités de services, qui exigent souvent moins de capital et sont moins tributaires des économies d'échelle, peuvent aussi faciliter la participation de ces entreprises à l'économie et au commerce. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises peuvent se concentrer sur la production d'intrants provenant de services spécifiques pour différents stades de processus de production plus vastes. Les incitations offertes par ce biais pour l'intégration de ces entreprises et de leurs travailleurs dans le secteur formel se révèlent avantageuses. Ainsi, le fait que l'économie brésilienne s'est dégagée de plus en plus du secteur informel depuis 2000 semble avoir stimulé la croissance. Cette remarque s'applique aussi aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises qui utilisent le cybermarché pour faire du commerce électronique. Par exemple, la part des PME dans les entreprises qui réalisent des transactions par le biais de la société de commerce électronique Alibaba est plus importante que dans les marchés qui ne s'appuient pas sur les TIC, et les

entreprises chinoises qui réalisent des transactions par le biais d'Alibaba peuvent exporter leurs marchandises vers 98 destinations, soit près de deux fois plus que sur les marchés qui ne s'appuient pas sur les TIC.

Sources : Edinburgh Group, 2013, Growing the global economy through SMEs ; Organisation de coopération et de développement économiques, 2017, *Small, Medium, Strong: Trends in SME Performance and Business Conditions* (Paris) ; Nations Unies, 2017, *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2017* (New York).

17. En renforçant les capacités de production et d'exportation, les services peuvent modifier les prix relatifs dans les secteurs auxquels ils contribuent et donc influencer sur les décisions en matière de production, d'emploi, d'investissement, de commerce et de consommation qui concernent ces secteurs. Les services induisent ainsi des changements de structure économique par lesquels certains secteurs deviennent plus importants que d'autres en s'appuyant sur des intrants issus de services compétitifs. Ces changements structurels peuvent être particulièrement avantageux s'ils favorisent les secteurs qui affichent généralement une productivité supérieure, reposent davantage sur la technologie ou ont un plus fort potentiel de modernisation, et conduire à une croissance fondée sur les services. On peut faire valoir que les services ne devraient plus être considérés comme un substitut à l'industrialisation mais comme élément d'une stratégie de transformation de tous les secteurs, notamment du secteur manufacturier.

18. En Asie, depuis 1990, les changements structurels opérés pour passer de secteurs à faible productivité à des secteurs à forte productivité et favoriser la croissance ont été facilités par l'établissement de liens plus étroits entre les services compétitifs et d'autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier. À l'inverse, dans d'autres régions, les travailleurs ont souvent été déplacés vers des activités à plus faible productivité, notamment vers les services ou le secteur informel, ce qui a conduit à un recul de la croissance¹⁰. La servicisation peut donc favoriser l'industrialisation, qui est l'un des moteurs du progrès technique et a d'importants effets positifs sur le reste de l'économie¹¹. Le secteur des services est davantage susceptible d'accélérer la transformation structurelle dans les pays qui sont dotés d'une industrie manufacturière dynamique caractérisée par une hausse rapide de la productivité et des revenus¹². Par exemple, dans les pays où le secteur manufacturier a progressé rapidement, comme le Viet Nam, pas moins d'un tiers de la hausse de la productivité globale est liée aux résultats du secteur des services¹³.

19. Les pays en développement incorporent moins de valeur ajoutée provenant des services que les pays développés dans de nombreux secteurs, en particulier dans l'agriculture et la production énergétique. En 2011, la valeur ajoutée provenant des services représentait 23 % de la production agricole dans les pays développés et 9 % dans les pays en développement, ainsi que 27 % de la production de l'industrie textile dans les pays développés et dans les pays en développement.

20. On observe une tendance similaire dans les exportations. En 2011, la valeur ajoutée des services représentait 24 % des exportations agricoles des pays développés et 13 % de celle des pays en développement, ainsi que 27 % des exportations de textiles des pays développés et 25 % de celles des pays en développement (fig. 10).

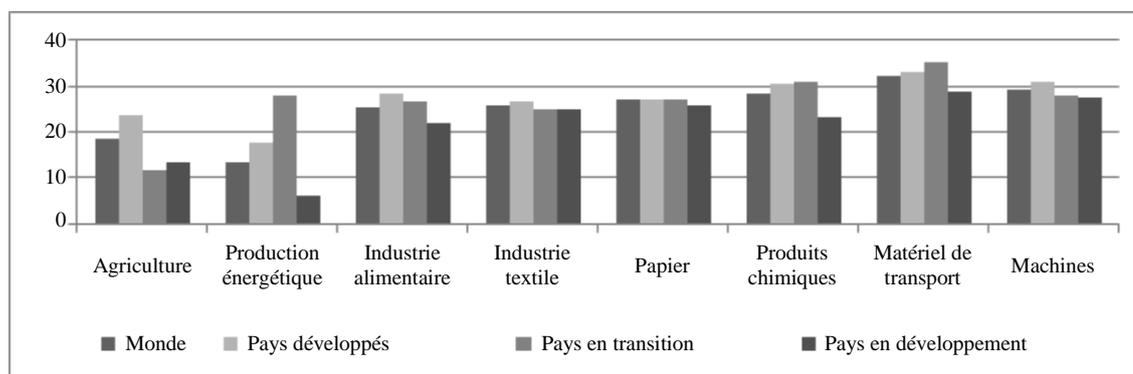
¹⁰ M. McMillan, D. Rodrik et I. Verdugo-Gallo, 2014, Globalization, structural change and productivity growth, with an update on Africa, *World Development*, 63:11-32.

¹¹ Overseas Development Institute, 2017, Trade in services and economic transformation.

¹² CNUCED, 2016b, *Rapport sur le commerce et le développement, 2016* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.16.II.D.5, New York et Genève).

¹³ Overseas Development Institute, 2017.

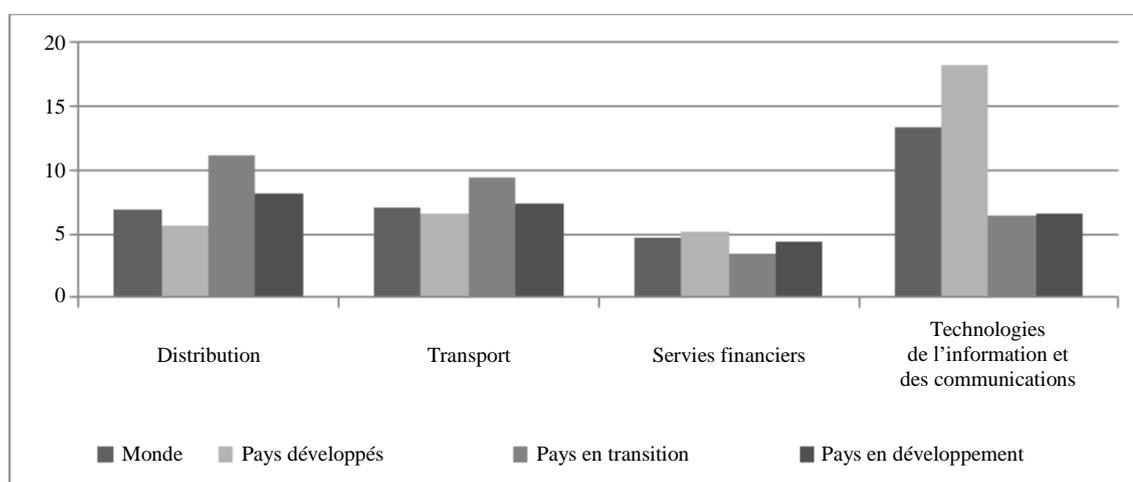
Figure 10
Participation des services au total des liens en amont dans les exportations de certains secteurs par catégorie de pays, 2011
 (En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur la valeur ajoutée des exportations.

21. En 2011, les secteurs de services qui ont apporté la plus grande valeur ajoutée aux exportations mondiales étaient la distribution (7 %), les transports (7 %), les finances et les assurances (5 %) et les TIC (13 %). Les pays en transition et les pays en développement incorporent généralement davantage de valeur ajoutée provenant des services de distribution et de transport dans les exportations totales ; les pays développés incorporent quant à eux davantage de valeur ajoutée provenant des services financiers et des assurances et, plus encore, des services de TIC (fig. 11).

Figure 11
Part de certains secteurs de services dans le total des liens en aval dans les exportations par catégorie de pays, 2011
 (En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur la valeur ajoutée des exportations.

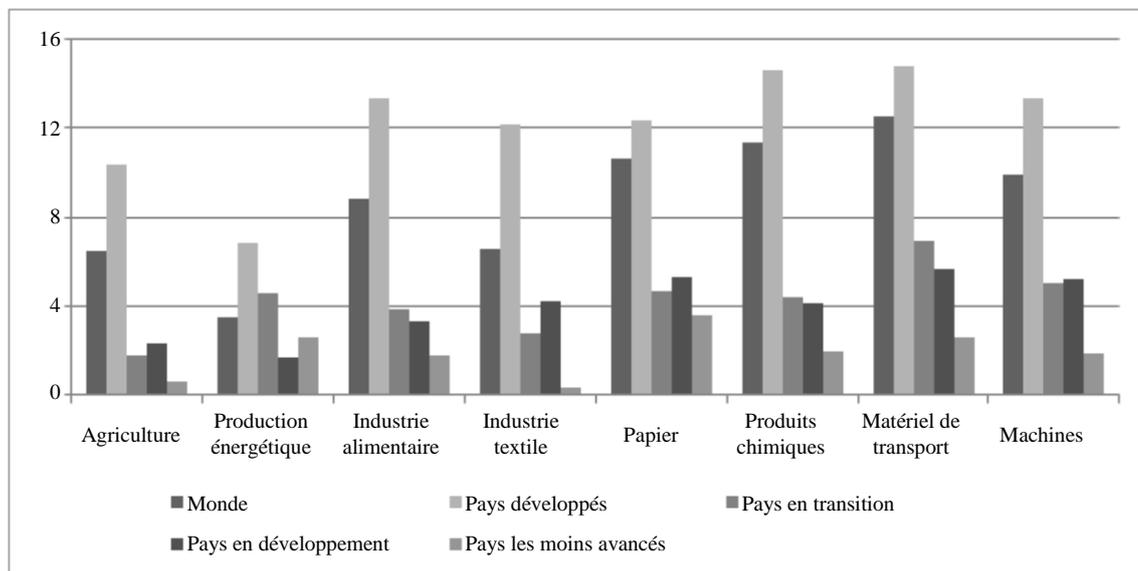
22. Les pays développés incorporent davantage la valeur ajoutée par les TIC dans leurs exportations agricoles et manufacturières. En 2011, la part de cette valeur ajoutée dans les exportations agricoles était de 10 % pour les pays développés, contre 2 % pour les pays en transition et les pays en développement, et moins de 1 % pour les PMA. Dans le secteur manufacturier, la part de valeur ajoutée par les TIC dans les exportations de matériel de transport était de 15 % pour les pays développés, de 7 % pour les pays en transition et de 6 % pour les pays en développement (fig. 12). Les TIC ont une incidence sur l'amélioration de l'efficacité des activités de services. La diffusion des TIC est, entre autres facteurs, associée à une productivité accrue du commerce de gros et de détail et des services aux

entreprises. On constate que ces deux secteurs expliquent l'essentiel des différences entre l'Europe et les États-Unis en matière de productivité du travail¹⁴.

Figure 12

Participation des services de TIC au total des liens en amont dans les exportations de certains secteurs, par catégorie de pays, 2011

(En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur la valeur ajoutée des exportations.

IV. Politiques et règlements propices à la transformation structurelle

A. Cadres réglementaires et institutionnels : cas concrets

23. Un ensemble de politiques et de règles doit être mis en place pour améliorer la performance du secteur des services de façon à promouvoir la transformation de l'économie au profit des secteurs à productivité élevée et à forte valeur ajoutée. Pour examiner différents modes d'action permettant de soutenir l'expansion des services, on peut se pencher sur les publications existantes et sur l'expérience des pays.

24. En Afrique, les services apportent une contribution aux exportations agricoles, énergétiques et manufacturières. S'ils ont accès à des services de qualité à faible coût, les pays sont mieux à même de participer aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales et d'atteindre leurs objectifs de développement social. À cette fin, ils doivent avoir une politique relative au commerce des services, destinée notamment à garantir un degré adéquat d'ouverture et de réglementation. La transformation structurelle des zones rurales passe par l'incitation à l'investissement, la croissance de la productivité et la gestion des risques. Les priorités stratégiques pourraient donc consister à investir dans les infrastructures matérielles et institutionnelles (routes, électricité, téléphone, Internet, etc.) pour remédier à leurs lacunes, ainsi qu'à assurer des services de vulgarisation portant sur l'agriculture et les finances, en mettant l'accent sur les services dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, afin que la croissance soit viable et indépendante des ressources naturelles épuisables¹⁵. Il faut également promouvoir dans les

¹⁴ C. Buiatti, J. B. Duarte et L. F. Saenz, 2017, Why is Europe falling behind? Structural transformation and services' productivity differences between Europe and the U[nited] S[tates], Cambridge Working Papers in Economics No. 1708.

¹⁵

¹⁵ CNUCED, 2012, *Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.D.10, New York et Genève).

zones rurales la création d'institutions financières et de produits qui aideront les agriculteurs et les commerçants à mieux gérer les risques, car les carences du marché financier se traduisent dans ces zones par une mauvaise répartition des ressources qui perpétue la faiblesse de la productivité et la pauvreté extrême¹⁶. Par exemple, si le Kenya a relativement bien réussi à intégrer les services dans sa stratégie de transformation¹⁷, c'est notamment grâce à son plan d'action Vision 2030, qui comprend des objectifs précis pour le tourisme, le commerce de détail, la délocalisation de systèmes de gestion et les services financiers. Les facteurs suivants contribuent également au succès de la politique menée : une action publique et privée résolue en faveur des services fondés sur les TIC, gros investissements publics dans l'infrastructure des TIC et une réglementation solide, notamment dans les services financiers.

25. Au Chili, une place importante est accordée aux services financiers pour lever et mobiliser des ressources et promouvoir l'investissement, afin d'opérer une transformation structurelle qui favorise les secteurs à forte productivité. Le pays a libéralisé son secteur financier, mais la banque commerciale Banco Estado, qui appartient à l'État, demeure un acteur clef de la prestation de services financiers aux PME¹⁸.

26. En Chine, la transformation économique a connu plusieurs phases de modernisation industrielle, qui ont abouti à l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Gouvernement chinois a choisi de mobiliser des ressources limitées pour mettre en place des zones économiques spéciales et des zones industrielles dotées d'infrastructures et d'un environnement économique compétitifs. Les réformes d'ordre plus général qui portaient sur l'ensemble de l'économie ont été adoptées de façon plus progressive¹⁹. En 2013, plusieurs mesures de réforme ont été mises en œuvre dans la zone pilote de libre-échange de Shanghai pour améliorer le climat économique et stimuler l'investissement. En 2016, il a été créé une liste des 122 éléments pour lesquels il existait des restrictions à l'investissement étranger, en vue de mettre à l'essai une politique d'ouverture des marchés. Le nombre des éléments sera réduit, après quoi le modèle de la zone pilote de libre-échange sera étendu à l'ensemble de la Chine (voir <http://en.shftz.gov.cn>).

27. En Inde, l'économie est fondée surtout sur les services : 55 % des activités ont une forte intensité de services. Si le degré d'interdépendance entre les services et l'agriculture semble faible, l'industrie présente, elle, une forte intensité de services, 70 % de ses activités étant liées aux services. Le secteur des services contribue davantage à la croissance que l'agriculture ou l'industrie, mais cette contribution n'est possible que si la croissance est stimulée par tous les secteurs²⁰.

28. Aussi bien ces expériences nationales que les travaux de recherche de la CNUCED donnent à penser que le commerce et les services ne peuvent contribuer pleinement à la transformation structurelle que s'il existe des politiques bien conçues et fondées sur des données factuelles, assorties de cadres réglementaires et institutionnels bien adaptés aux conditions locales et mis en place progressivement. Ce sont là des éléments clefs de la politique des services, car ils permettent de gérer les contraintes de l'offre, les externalités et les problèmes de coordination concernant les services, en particulier les services d'infrastructure, de réduire au minimum les effets indésirables de restriction des échanges et d'évaluer la performance du secteur des services. Ils sont particulièrement importants pour garantir l'efficacité et la compétitivité des marchés, ainsi que la disponibilité de services d'infrastructures de qualité qui soient abordables, accessibles et équitables²¹. Pour

¹⁶ C. B. Barrett, L. Christiaensen, M. B. Sheahan et A. Shimeles, 2017, *On the structural transformation of rural Africa*, livraison n° 7938 de la série Policy Research Working Papers de la Banque mondiale.

¹⁷ Overseas Development Institute, 2015, *Trade policy and economic transformation*.

¹⁸ CNUCED, 2014, *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.14.II.D.7, New York et Genève).

¹⁹ J. Y. Lin et Y. Wang, 2014, *China-Africa cooperation in structural transformation: Ideas, opportunities and finances*, document de travail n° 46 de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, Université des Nations Unies.

²⁰ S. K. Hansda, 2005, *Sustainability of services-led growth: An input output exploration of the Indian economy*.

²¹ CNUCED, 2012, *Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

que les cadres en question soient efficaces, il faut que les différents domaines de l'action publique soient cohérents aussi bien entre eux qu'avec la libéralisation du commerce²².

29. Il ressort aussi des enseignements transversaux sur l'efficacité des cadres réglementaires et institutionnels mis en lumière par la CNUCED dans ses examens de la politique des services qu'il importe de garantir la cohérence des politiques et la coordination entre les secteurs de services et d'autres domaines, notamment le commerce, l'investissement, la concurrence et les politiques industrielles et sociales²³. Pour ce faire, il faut associer diverses parties à l'élaboration des politiques, y compris des acteurs du secteur privé (associations sectorielles de services, par exemple). Il est également essentiel, pour garantir cette cohérence, de concevoir la réglementation en répondant à des objectifs stratégiques et en évitant toute restriction injustifiable. Des institutions solides et une bonne gouvernance sont également nécessaires à la coordination aux niveaux infranational, national, régional et international. Il ressort en outre de ces enseignements transversaux qu'il faut disposer d'un environnement technologique et économique favorable à la productivité, ainsi qu'à la facilitation du commerce, à la formalisation de l'économie, à l'amélioration des technologies et à la formation d'associations et de groupements de producteurs. Il est nécessaire de renforcer la formation professionnelle – la présence d'une main-d'œuvre qualifiée étant favorable au développement des services à forte intensité de connaissances ou de technologie – en s'appuyant sur une bonne stratégie d'enseignement qui permette de répondre à la demande de compétences. Enfin, il est essentiel d'améliorer la collecte et l'analyse de données sur les services pour pouvoir élaborer des politiques concrètes²⁴.

B. Politiques et règlements sectoriels

1. Services de télécommunication et services liés aux TIC

30. Les services de télécommunication et les services liés aux TIC sont indispensables à toutes les activités économiques, la numérisation permettant d'accroître la productivité et l'efficacité et d'abaisser les coûts de production et de transaction et les coûts commerciaux. Cependant, les progrès accomplis pour réduire la fracture numérique entre pays développés et pays en développement demeurent insuffisants : ces derniers demeurent à la traîne en ce qui concerne le nombre d'utilisateurs d'Internet et le nombre d'abonnements aux réseaux fixes à haut débit (fig. 13). La fracture numérique concerne également les exportations de services de télécommunication et de services liés aux TIC ; un examen des avantages comparatifs révélés confirme que la spécialisation des pays en développement dans ces services reste plus faible.

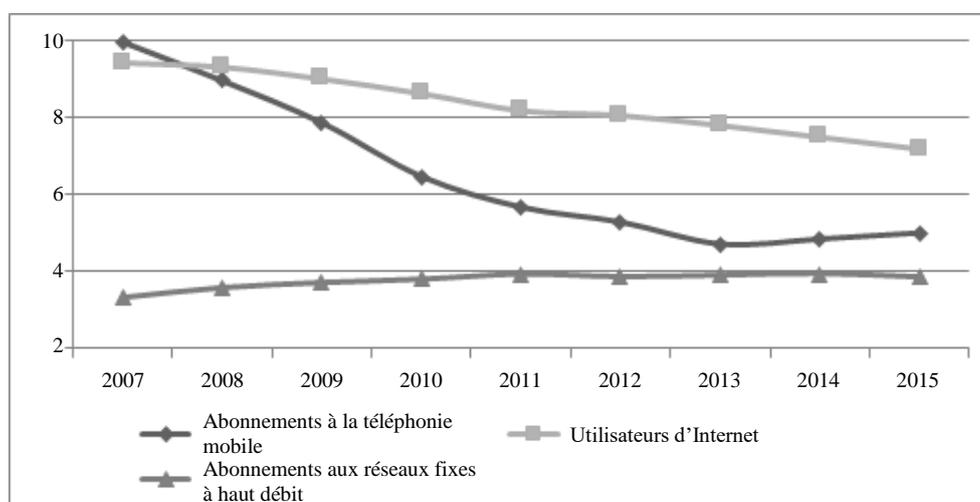
²² TD/B/C.I/MEM.4/11.

²³ CNUCED, 2013, *Services Policy Reviews: A Detailed Methodology for Reviewing Policy, Regulatory and Institutional Frameworks for Services* (New York et Genève, publications des Nations Unies). Voir les examens de la politique des services du Bangladesh, du Kirghizistan, du Lesotho, de l'Ouganda, du Nicaragua, du Népal, du Paraguay, du Pérou et du Rwanda, disponibles à l'adresse <http://unctad.org/en/Pages/Publications/Services-Policy-Reviews.aspx>.

²⁴ TD/B/C.I/MEM.4/8.

Figure 13

Nombre d'abonnements à différents services de télécommunication et de TIC (ou nombre d'utilisateurs) pour 100 habitants : écart entre la moyenne mondiale et la moyenne des pays à revenu faible ou intermédiaire, 2007 à 2015



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

31. Les cadres réglementaires et institutionnels demeurent indispensable pour la prestation de services de télécommunication et de services liés aux TIC et garantir une bonne connectivité. Pour atteindre cet objectif général, il est essentiel de promouvoir l'accès universel, chose qui peut se faire en finançant les mécanismes favorisant l'utilisation des infrastructures et des services, en accordant des subventions, en encourageant l'innovation et en stimulant la demande (grâce à la promotion de la culture numérique, par exemple). La République de Corée a facilité l'accès des ménages à Internet au moyen d'un fonds de promotion de l'informatisation servant avant tout à investir dans les TIC, notamment en réservant à cette fin des bénéfices liés aux TIC, tandis que de nouvelles méthodes de financement (notamment l'approche désignée par la formule « investissez d'abord, régularisez plus tard ») et la fourniture par l'État de capitaux de lancement ont attiré des investissements privés²⁵.

32. Il est absolument indispensable d'améliorer les conditions de l'investissement et de l'activité économique, notamment en promouvant les groupements d'entreprises de technologie. Les autorités de réglementation peuvent jouer un rôle dans les partenariats public-privé qui servent à accroître l'investissement dans l'infrastructure des télécommunications et des TIC, en encourageant le partage d'infrastructures, de réseaux et de bandes de fréquence, ainsi qu'en associant des obligations aux licences d'exploitation. Il est essentiel également de garantir la concurrence sur les marchés, notamment en prenant des mesures pour faciliter l'entrée sur ces derniers et l'obtention de licences, décourager la discrimination en matière d'accès, promouvoir la portabilité des numéros de téléphone mobile et réduire les frais de terminaison d'appel s'ils sont excessifs. L'essor de l'Internet des objets et des applications et services pour appareils mobiles est à l'origine de nouveaux problèmes concernant l'amélioration de la connectivité et la réglementation du spectre des fréquences, la commutation, l'itinérance et l'attribution des numéros²⁶.

2. Services financiers

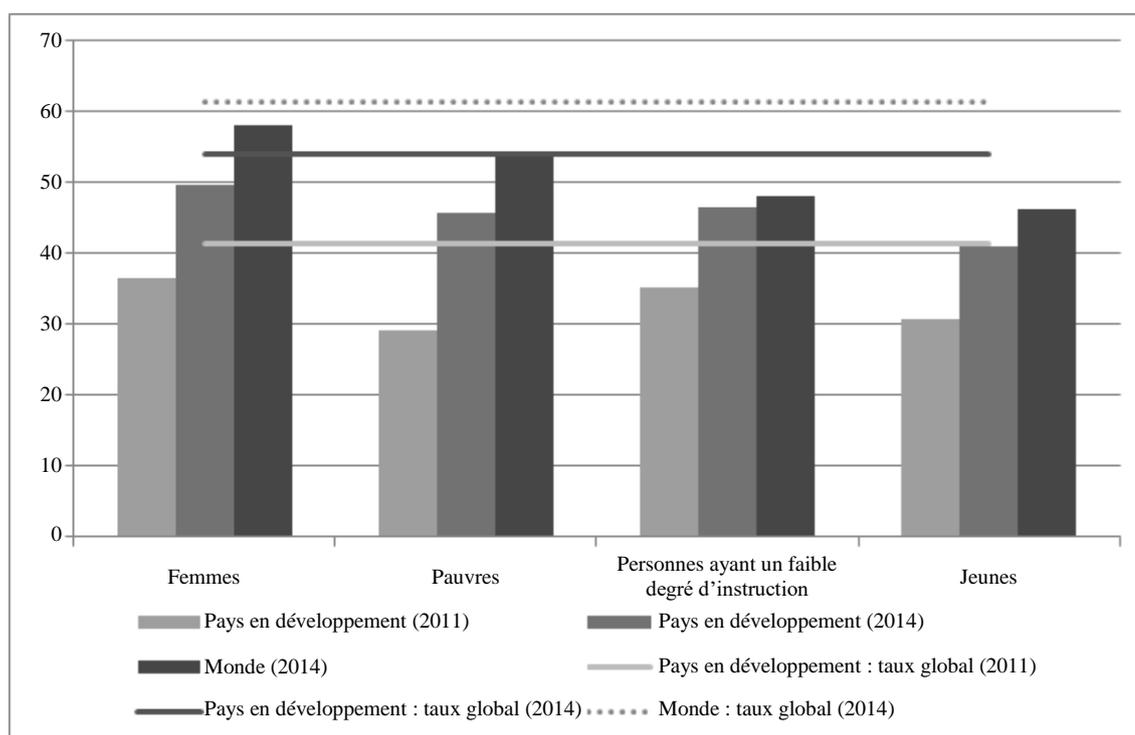
33. Les services financiers permettent aux ménages et aux entreprises, y compris aux microentreprises et aux PME, de réaliser plus facilement leurs transactions, de mobiliser l'épargne, de faire des investissements et d'obtenir des prêts. Des progrès ont été faits ces dernières années, mais l'inclusion financière (définie comme l'accessibilité et l'utilisation

²⁵ Ibid.

²⁶ Union internationale des télécommunications, 2016a, *Trends in Telecommunication Reform 2016: Regulatory Incentives to Achieve Digital Opportunities* (Genève).

effectives de services financiers de qualité qui soient abordables, commodes, fiables et fournis par des prestataires formels) varie encore en fonction du revenu, de la région, du sexe et de l'âge. La proportion d'adultes qui possèdent un compte bancaire est bien plus élevée dans les pays développés que dans les pays en développement, et elle reste plus faible chez les femmes et les jeunes (fig. 14). L'inclusion financière joue un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'accès aux services financiers contribue à faciliter, accélérer et sécuriser les envois de fonds et à en réduire le coût, ainsi qu'à renforcer leur contribution au développement en ménageant des possibilités d'investissement de fonds privés dans les activités productives, les services sociaux et les infrastructures²⁷.

Figure 14
Part de la population qui possède un compte bancaire, à l'échelle mondiale et dans les pays en développement, selon le sexe, le revenu, le degré d'instruction et l'âge, en 2011 et en 2014
 (En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur l'accès aux services financiers (Global Findex).

34. Du côté de l'offre, les politiques à adopter peuvent consister à mettre en place des subventions ou à imposer des prescriptions obligatoires afin d'améliorer l'accès aux services financiers, comme l'obligation de service universel, ou encore à instaurer des cadres réglementaires et institutionnels proportionnels permettant de rééquilibrer l'offre en cas d'insuffisance ou de surabondance. En Inde, par exemple, des procédures d'autorisation d'agence simplifiées et des comptes de base ont été mis en place ; au Mexique, les prescriptions applicables aux comptes ont été simplifiées pour atteindre l'objectif de l'inclusion financière conformément au principe de proportionnalité²⁸. Face au poids croissant de la réglementation et de l'information à fournir sur son respect, une technologie spéciale (regtech) a été élaborée, autre exemple de l'importance des services numériques (encadré 3). Du côté de la demande, on peut citer l'utilisation de services financiers par les pouvoirs publics, la disponibilité de l'information (par exemple grâce à des normes de

²⁷ CNUCED, 2013, *Maximizing the Development Impact of Remittances* (publication des Nations Unies, New York et Genève) ; CNUCED, 2015, *Access to Financial Services as a Driver for the Post-2015 Development Agenda*, note de synthèse n° 35.

²⁸ CNUCED, à paraître, *Access to financial services and digital economy for sustainable development*.

divulgaration et de transparence) et le renforcement des compétences financières et de l'autonomie des consommateurs²⁹.

Encadré 3

Outils technologiques relatifs à la réglementation

Si la réglementation est abondante et que les prescriptions sont particulièrement rigoureuses, il est plus difficile aux agents économiques de s'y conformer. Dans les pays en développement, en particulier, le respect de la réglementation et la communication d'informations et de preuves s'y rapportant peuvent avoir de lourdes incidences administratives et opérationnelles. Comme dans bien d'autres domaines des processus de production, les services peuvent contribuer à améliorer le respect de la réglementation par les entreprises. Les services informatiques, notamment en matière de logiciels, jouent un rôle de plus en plus grand dans l'application des prescriptions ; ils permettent d'employer des outils plus souples et plus intégrés afin de respecter la réglementation et d'en apporter la preuve, particulièrement lorsqu'il s'agit de traiter et d'analyser une masse de données, par exemple dans le secteur des services financiers. Les outils dans ce domaine concernent l'informatique de gestion et l'analyse des lacunes dans l'application de la réglementation, la formation, le suivi et la communication d'informations, l'automatisation de tâches nécessaires au respect des règles et la réduction des risques de non-respect.

Source : Deloitte, 2015, Regtech is the new fintech: How agile regulatory technology is helping firms better understand and manage their risks.

35. Les services financiers numériques jouent un rôle clef dans l'inclusion financière, en utilisant les TIC pour réduire les coûts d'infrastructure et améliorer l'accessibilité des services. Ils sont plus inclusifs et ont des retombées positives, encourageant notamment l'utilisation des services bancaires. Pour développer les services financiers numériques, il faut relever plusieurs défis : l'insuffisance des infrastructures, s'agissant par exemple de la disponibilité et de la fiabilité des services énergétiques et des services liés aux TIC, questions relatives aux données et à la vie privée, questions de fraude et de sécurité, manque de compétences technologiques, nécessité de disposer de bons réseaux d'agents et interopérabilité³⁰.

3. Services énergétiques

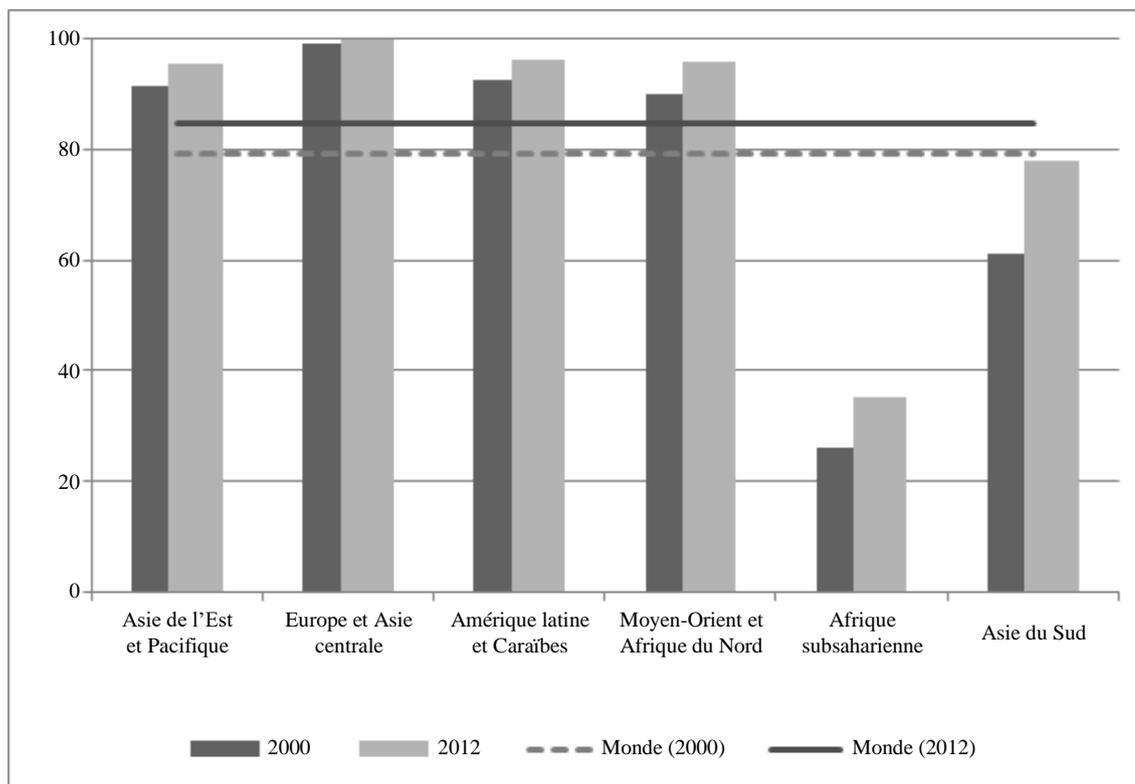
36. Les services énergétiques, en particulier la fourniture d'électricité, sont de la plus haute importance pour la prospérité des pays et le bien-être social, d'où l'adoption de l'objectif de développement durable 7 concernant l'énergie. Dans certaines régions comme l'Afrique subsaharienne, l'accès à l'électricité reste cependant insuffisant (fig. 15). Pour y remédier, il est notamment possible d'adopter une politique régionale et des cadres réglementaires harmonisés qui visent à améliorer l'offre en y intégrant une dimension régionale. Il s'agit de mettre en place des infrastructures et des points d'interconnexion communs et d'harmoniser les normes, ainsi que des marchés communs qui facilitent le commerce transfrontière de l'énergie. Il importe par ailleurs de créer un écosystème numérique, de façon à mettre en place des réseaux électriques intelligents qui permettent de transporter l'énergie et de surveiller et d'entretenir les systèmes de distribution avec une plus grande efficacité³¹.

²⁹ Ibid.

³⁰ Union internationale des télécommunications, 2016b, The digital financial services ecosystem, rapport technique du Groupe spécialisé.

³¹ Union internationale des télécommunications, 2016a.

Figure 15
Accès à l'électricité par région, 2000 et 2012
 (En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

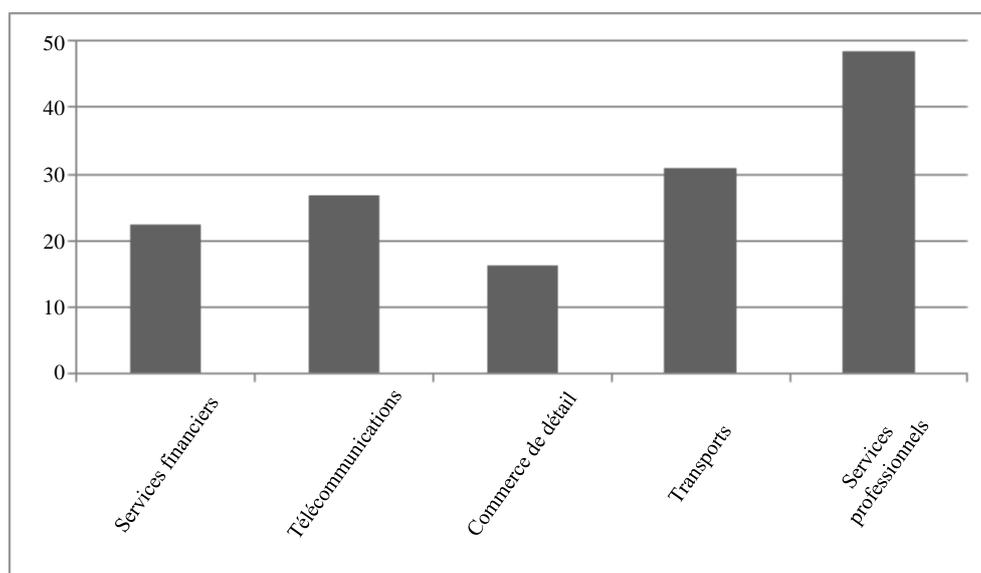
V. Rôle du système commercial international dans le développement du secteur des services

A. Politique commerciale relative aux services

37. Les services étant d'une grande importance, il convient de réduire les obstacles à leur commerce international pour exploiter leur potentiel de développement. Ces obstacles peuvent prendre la forme d'interdictions de fournisseurs étrangers, de restrictions à la participation de capitaux ou de personnel étrangers et de prescriptions implicitement discriminatoires concernant les qualifications ou la délivrance de licences. Les restrictions du commerce des services ont un effet plus marqué sur les exportations que sur les importations du secteur, car elles influent sur la compétitivité des entreprises locales exportatrices aussi bien que sur celle des entreprises étrangères qui fournissent des services intermédiaires. Certains pays ont adouci leurs restrictions, surtout celles qui ont trait au mode 3, mais les restrictions demeurent plus rigoureuses pour ce qui est du mouvement temporaire de personnes qui fournissent des services selon le mode 4 (quotas de migrants, évaluations des besoins du marché du travail et limitation de la durée de séjour³²). Malgré son importance, le commerce des services reste entravé par certaines restrictions, en particulier dans les domaines des services professionnels et des transports (fig. 16).

³² Fonds monétaire international, Banque mondiale et OMC, 2017, *Making trade an engine of growth for all: The case for trade and for policies to facilitate adjustment*.

Figure 16

Indice de restrictivité du commerce des services : valeur moyenne dans certains secteurs

Source : Banque mondiale, base de données Services Trade Restrictions.

Note : La valeur de l'indice va de 0 (secteur complètement ouvert au commerce) à 100 (secteur complètement fermé).

38. Pour réduire les restrictions, il faut réformer le secteur des services en adoptant des politiques commerciales volontaristes et bien ordonnées, notamment par des négociations commerciales et par une action de facilitation et de promotion du commerce. Le meilleur moyen d'y parvenir est de mener des processus multipartites. Les politiques de libéralisation doivent tenir compte des risques, des coûts et des compromis que cette réforme pourrait supposer sur le plan de l'autonomie normative et de la marge d'action du pays. Cela fait ressortir combien il importe de concevoir judicieusement le contenu, le rythme et l'ordre des mesures de libéralisation, afin d'élaborer à l'avance des cadres réglementaires et institutionnels, et de veiller à ce que le système commercial permette aux pays de surmonter leurs difficultés d'adaptation, notamment grâce à des mécanismes appropriés de révision et de démantèlement définis dans les engagements et à des outils d'aide à l'ajustement. Il importe également d'apporter un appui aux pays en développement, par exemple sous la forme d'un traitement préférentiel et d'une aide au commerce pour renforcer leur capacité de production, en vue de parvenir à un système commercial international qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Une coopération régionale, multilatérale et internationale est nécessaire, particulièrement pour renforcer les cadres réglementaires nationaux.

B. Système commercial multilatéral

39. Un processus multilatéral de libéralisation progressive des services a été mené dans le cadre de l'OMC. Des négociations sur les services ont été intégrées dans le Cycle de Doha lancé en 2001, mais les progrès étaient insuffisants et les perspectives incertaines, ce qui a contribué à l'essor des initiatives plurilatérales et régionales en dehors de l'OMC. Afin de parvenir à l'élaboration de textes concertés sur le plan multilatéral, les pays ont opté récemment pour un programme moins ambitieux. Le principal résultat obtenu dans le domaine des services à l'issue de la dixième Conférence ministérielle (décembre 2015) a été la prorogation du traitement préférentiel accordé aux services et aux fournisseurs de services des PMA pour une durée supplémentaire de quatre ans, jusqu'au 31 décembre 2030. Les services jouent d'ailleurs un rôle dans la sortie de la catégorie des PMA (encadré 4).

Encadré 4

Traitement préférentiel applicable aux services et sortie de la catégorie des PMA

Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a pour objectif de permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020, et la cible 17.11 des objectifs de développement durable consiste à doubler la participation de ces pays aux exportations mondiales dans la même période. Pour l'heure, les PMA ne sont pas encore en passe d'atteindre cette cible. Leur part dans les exportations mondiales de marchandises est tombée de 1,1 % en 2010 à 0,9 % en 2016. Dans le même intervalle, leur part dans les exportations de services est passée de 0,6 % à 0,7 %. Comme les PMA continuent d'exporter principalement un petit nombre de produits primaires, il importe de renforcer les capacités de production de l'industrie et des services afin de diversifier l'économie, notamment en s'attaquant aux obstacles au commerce des services.

Un examen préliminaire de 23 notifications de dérogations relatives aux services fait apparaître quelques préférences présentées dans le cadre du Cycle de Doha et des préférences correspondantes figurant dans les accords commerciaux régionaux. L'analyse des modes de fourniture montre qu'il existe plusieurs préférences au titre du mode 4, mais que la majorité d'entre elles sont assorties de limites. En général, peu de notifications portent sur un traitement préférentiel en matière réglementaire ou sur des mesures visant à aider les PMA à respecter les règles nationales tout en se conformant aux normes de qualité en vigueur sur les marchés étrangers, alors qu'il s'agit de l'un des principaux moyens d'accorder des préférences utiles et effectives.

Sources : A/71/275 ; Overseas Development Institute, 2017.

40. De nouvelles initiatives ont été prises en vue de la onzième Conférence ministérielle, qui se tiendra en décembre 2017, pour définir les résultats attendus en matière de services, à savoir les disciplines concernant la réglementation intérieure, proposer un accord de facilitation du commerce des services et s'occuper des aspects du commerce électronique qui concernent les services. À long terme, il est nécessaire de donner réellement effet aux dispositions relatives au développement de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), notamment l'article IV et l'annexe relative aux télécommunications, pour que les pays puissent appliquer les politiques volontaristes qui leur permettront d'explorer les moyens de faire avancer la transformation structurelle grâce aux services.

1. Réglementation intérieure

41. Les disciplines concernant la réglementation intérieure sont très utiles à l'action menée par les pays pour renforcer la contribution des services à la transformation structurelle et aux chaînes de valeur mondiales. Dans l'Accord général sur le commerce des services, il est demandé aux membres de l'OMC de mener des négociations pour élaborer des disciplines multilatérales applicables aux dispositions des réglementations intérieures sur les prescriptions et procédures relatives aux qualifications et aux licences et sur les normes techniques, afin que ces dispositions ne constituent pas des obstacles injustifiables au commerce. Après des années de négociations infructueuses pour l'élaboration d'un ensemble complet de disciplines portant sur toutes les questions abordées au paragraphe 4 de l'article VI, qui ont trait aux prescriptions et procédures en matière de transparence, de licences, de qualifications et de normes techniques, une approche modulaire moins ambitieuse a été adoptée pour mettre l'accent sur quelques éléments précis des disciplines à élaborer.

42. Une proposition a été faite récemment à propos de l'administration des prescriptions et des procédures en matière de licences, de qualifications et de normes techniques. Il s'agit de simplifier les démarches à accomplir par les fournisseurs qui demandent l'autorisation de fournir des services relevant des secteurs et modes de fourniture pour lesquels les membres de l'OMC ont pris des engagements particuliers, visant par exemple la création d'un guichet unique. Une autre proposition concerne la transparence et tend à ce que les membres donnent aux fournisseurs de services et aux personnes souhaitant fournir un

service les renseignements qui leur sont nécessaires pour remplir les conditions d'autorisation. Un élément clef de cette proposition est la possibilité pour les personnes qui le souhaitent de formuler des observations et de recevoir des informations sur les nouvelles réglementations avant leur entrée en vigueur. Dans deux propositions sur l'élaboration de mesures, des préoccupations sont exprimées au sujet de la marge d'action, certaines dispositions pouvant imposer des contraintes aux pays en développement, par exemple les dispositions sur la publication et la disponibilité de l'information et sur les points d'information (qui pourraient obliger les membres à communiquer des informations aux fournisseurs de services et aux personnes souhaitant fournir un service, mais non aux autres membres, comme c'est le cas au titre de l'AGCS).

2. Accord de facilitation du commerce des services

43. Les membres de l'OMC ont récemment engagé des discussions sur la proposition faite par l'Inde d'adopter un accord de facilitation du commerce des services. Cette proposition part du principe qu'il importe de garantir la rapidité et l'efficacité économique de la prestation de services, et qu'il est donc nécessaire de faciliter la circulation de l'information, des données, de la technologie et des personnes physiques et morales, afin de permettre le commerce des services dans un environnement de plus en plus mondialisé et numérisé, tout en atténuant les contraintes réglementaires qui entravent la pleine réalisation des avantages associés au commerce des services. Il est proposé que cet accord s'applique à toutes les mesures prise par les membres et qui ont des incidences sur le commerce des services dans les secteurs pour lesquels des engagements particuliers ont été pris.

44. L'accord proposé porte sur plusieurs éléments de réglementation nationale relatifs à la publication et à la disponibilité de l'information et à l'administration des mesures. Y sont également présentées des lignes directrices concernant les frais, taxes et droits, les examens des besoins économiques et la reconnaissance des prescriptions en matière de qualifications et de licences. Plusieurs mesures sont proposées pour faciliter la prestation efficace de services selon différents modes, par exemple la communication d'informations d'un pays à l'autre par voie électronique, la consommation de services à l'étranger et la circulation des personnes physiques (notamment mise en place de catégories de visas distinctes pour les différentes catégories de personne physique pour lesquelles des engagements ont été pris, visas à entrées multiples et exemptions de cotisations à la sécurité sociale pour les personnes physiques qui mènent des activités de prestation de services). En matière de traitement spécial et différencié, les dispositions de l'accord proposé s'inspirent de l'Accord sur la facilitation des échanges. En revanche, certains éléments de l'accord proposé sont contestés en raison des répercussions qu'ils risquent d'avoir sur les pays en développement, notamment les dispositions sur la transparence, les flux transfrontières d'information et les examens des besoins économiques. Certaines propositions font valoir que la fourniture et la consommation de services relèvent rarement d'un seul mode et qu'il faut donc étudier tous les modes. En règle générale, les modes 1 et 3 viennent compléter le mode 4. Cette question est habituellement considérée comme particulièrement pertinente pour les pays en développement et pourtant les fournisseurs de services de ces pays se heurtent à divers obstacles ayant trait au mode 4. Il a été proposé d'examiner plus avant les pratiques prévues dans les accords commerciaux régionaux en ce qui concerne ce mode et plus particulièrement les questions d'accès, les disciplines réglementaires et les engagements concernant le mode 4 qui relèvent de cadres réglementaires plus larges tels que la réglementation du travail ou de l'immigration, où les objectifs non économiques et non commerciaux jouent un rôle important.

45. D'autres débats menés dans le cadre de l'OMC portent sur la facilitation de l'investissement, qui peut avoir des incidences sur l'AGCS, et sur différents éléments du projet d'accord sur la facilitation du commerce des services. La question a été soulevée de savoir s'il fallait élaborer des règles en la matière.

3. Commerce électronique

46. Un groupe de pays a suggéré d'examiner l'évolution et les éventuelles limitations des perspectives offertes aux entreprises par le commerce électronique, et la possibilité de faciliter ce type de commerce par des disciplines. Il s'agit de préserver l'équilibre entre les

mesures permettant au commerce électronique de se développer encore davantage et les objectifs de réglementation légitimes tels que la protection des données, la protection de la vie privée et la cybersécurité. Ces objectifs peuvent se traduire par des règles sujettes à controverse, comme les obligations relatives à la présence commerciale et à des critères géographiques. Il importe donc de réfléchir à la nécessité d'élaborer des règles dans ce domaine et de déterminer les meilleurs moyens technologiques et réglementaires d'atteindre les objectifs de politique publique.

47. L'une des propositions tend à prolonger le moratoire sur le commerce électronique à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle, de façon à maintenir la pratique actuelle qui consiste à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques. Une autre proposition met l'accent sur la signature électronique, considérée comme l'un des outils essentiels du commerce électronique, sur les contrats électroniques et sur les opérations bancaires électroniques. Une autre encore porte sur des questions de politique commerciale et la transformation de l'économie mondiale par la technologie numérique. Plusieurs pays en développement ont souligné l'importance du commerce électronique pour le développement. Parmi les autres questions intéressant les pays en développement, on peut citer les suivantes : moyens de permettre aux petites entreprises de participer au commerce électronique et de faire baisser leurs coûts commerciaux (grâce à l'accès à des services de logistique, par exemple) ; moyens de combler les lacunes de l'infrastructure (accès aux réseaux à haut débit, par exemple) pour favoriser le commerce électronique ; amélioration de l'accès des entreprises et des consommateurs à divers modes de paiement, notamment le paiement par téléphone mobile et le paiement à la livraison, qui leur permettent d'accéder et de participer plus aisément au commerce électronique transfrontière.

C. Initiatives plurilatérales et régionales

48. Les services constituent un volet majeur des accords commerciaux régionaux de nouvelle génération, qui visent à opérer une intégration plus poussée, une grande importance étant accordée à la réglementation, et qui comportent des dispositions sur les mesures réglementaires intérieures ayant des conséquences pour les services, l'investissement et la concurrence. C'est le cas de la Zone de libre-échange continentale (encadré 5) et de l'Accord de partenariat transpacifique.

Encadré 5

Zone de libre-échange continentale

Les négociations sur la Zone de libre-échange continentale, engagées en juin 2015, visent à élaborer d'ici à 2017 un accord commercial global qui bénéficiera à toutes les parties. La première phase des négociations portait sur les biens et les services, tandis que la deuxième phase devrait être consacrée à l'investissement, à la propriété intellectuelle et aux questions de concurrence. Les négociateurs examinent actuellement un projet d'accord sur le commerce des services, ainsi que les modalités de négociation concernant le commerce des services. Les négociations se fondent sur les principes fondamentaux suivants : conduite des négociations par les États membres de l'Union africaine, les commissions économiques régionales et les territoires douaniers ; utilisation des accords de libre-échange des commissions économiques régionales comme point de départ pour la définition de la Zone ; préservation des acquis ; principe de la géométrie variable ; libéralisation approfondie ; principe selon lequel aucun secteur de services ni mode de fourniture n'est exclu a priori des négociations.

Source : Union africaine, 2015, Décision sur le lancement des négociations sur la Zone de libre-échange continentale, décision 569.

49. Depuis le retrait des États-Unis de l'Accord de partenariat transpacifique en janvier 2017, les parties restantes s'emploient à poursuivre cette entreprise avec une partie en moins. Cet accord se distingue nettement de l'AGCS par son chapitre sur l'investissement, qui englobe tous les investissements, y compris dans le secteur des services ; le chapitre sur le commerce transfrontière de services concerne quant à lui la fourniture de services selon

les modes 1, 2 et 4. L'Accord comprend un chapitre sur la cohérence en matière de réglementation, définie comme « l'application de bonnes pratiques de réglementation durant la planification, la conception, l'adoption, la mise en œuvre et l'examen des mesures réglementaires, afin de faciliter l'atteinte des objectifs des politiques nationales ». Bien qu'il y soit réaffirmé que les pays ont le droit souverain de définir leurs priorités en matière de réglementation, l'Accord prévoit la cohérence entre les réglementations en tant que moyen de faciliter la croissance des échanges et des investissements entre les parties.

50. L'Accord sur le commerce des services a été négocié à partir de 2012 par 23 membres de l'OMC, qui assurent 70 % du commerce mondial des services. Les négociations devaient s'achever en 2016, mais l'objectif ne s'est pas concrétisé. Les pays participants ont recensé des critères communs pour évaluer les offres présentées, notamment sur les engagements allant au-delà des dispositions de l'AGCS et sur des engagements correspondant aux meilleurs accords de libre-échange conclus par les pays. Une attention particulière est prêtée à l'ampleur des engagements au titre du mode 4, ainsi qu'au traitement des nouveaux services. Des divergences sont apparues au sujet de certaines questions comme la libéralisation des services publics, la protection des données et le traitement des nouveaux services dans les listes d'engagements.

VI. Conclusion

51. Les services sont absolument indispensables à la transformation économique. Une réglementation judicieuse et le commerce international peuvent ouvrir de nouvelles perspectives de transformation, en particulier dans les pays en développement. Le commerce des services joue un grand rôle dans la transformation de l'économie, la création d'emplois et la création de valeur ajoutée, permettant aux pays de diversifier et de moderniser leur économie, notamment grâce à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Les pays doivent suivre une stratégie de croissance équilibrée pour mettre à profit le rôle de catalyseur et de moteur de croissance que peuvent jouer les services. Il importe par ailleurs d'évaluer et de faire connaître largement les effets bénéfiques des services sur la transformation structurelle et la réalisation des objectifs de développement durable.

52. Pour que les services aient autant d'incidences utiles que possibles, il faut que de bonnes politiques, une réglementation adéquate et des institutions solides soient en place, ces éléments pouvant ensemble créer un environnement favorable à l'économie et au commerce des services. L'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits suppose que l'on dispose de données fiables, actualisées et ventilées, notamment au niveau de l'entreprise. Il est fondamental de renforcer les capacités humaines, réglementaires et institutionnelles pour permettre aux fournisseurs des pays en développement d'exporter leurs services, aux producteurs de ces pays d'importer les services nécessaires à leur activité et aux décideurs de réglementer efficacement et de développer les secteurs de services. Pour garantir la cohérence des politiques et des réglementations, il faut élaborer les politiques relatives aux services en s'appuyant sur une approche inclusive et multipartite et sur des partenariats public-privé. Il est indispensable d'évaluer et de réviser les cadres nationaux économiques et réglementaires des services pour définir, sur la base de données factuelles, des politiques actives en faveur d'une croissance fondée sur les services. Les études de la CNUCED sur la politique des services ont été jugées particulièrement utiles à cet égard.

53. Au niveau international, des efforts doivent être accomplis pour promouvoir, dans le cadre du système commercial international, un programme concernant le commerce mondial des services qui aille dans le sens des objectifs de développement durable et qui prévoie des mesures de traitement préférentiel, une certaine souplesse, des possibilités d'expérimentation, des mécanismes d'ajustement et des activités d'appui et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement, afin d'exploiter le pouvoir transformateur du commerce des services comme moteur de croissance et de développement. Pour créer un environnement propice au commerce des services, il est essentiel de concevoir avec soin le contenu, le rythme et l'ordre des mesures de libéralisation, et de bien coordonner ce processus à la mise en œuvre des politiques et des

réglementations nationales. Une contribution importante peut également être apportée par des mesures complémentaires, visant par exemple à renforcer la coopération en matière de réglementation dans le domaine du commerce des services afin d'améliorer cet environnement.
